Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 5 Mars 1891 No. 21.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER GRAND CENTRAL DU NORD-OUEST.

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, et l'acte qui la ratifie, en donnant pouvoir à la compagnie, au moyen d'un règlement passé à cet effet, de fixer le nombre de directeurs qui constitueront un quorum pour la transaction des affaires de la compagnie, et pour d'autres fins.

Par ordre,
ARTHUR CODD,
Secrétaire.
9i 31.12

AVIS.

Demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte autorisant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique à prendre et employer les terres requises pour faire les affaires télégraphiques autorisées par sa charte, et assimilant ses pouvoirs sous d'autres rapports à ceux donnés aux compagnies constituées en vertu de "l'Acte des compagnies de télégraphe électrique."
9i 10.12

REPRODUCTIONS.

PREMIER SOURIRE

L'enfant sourit : c'est la première fois.
Sa main s'agite et sa bouche s'entr'ouvre.
Nous nous penchons, muets,—comme on découvre
Un gazouillis de source dans les bois.

As-tu compris la merveilleuse histoire
Qu'on te chantait sur un rythme adouci ?
Enfantelet, pour nous sourire ainsi,
Que vois-tu donc briller dans ta mémoire ?

Au paradis superbe, est-ce de l'or,
Un ange blond dans la lumière fraiche,
L'astre éternel brûlant sur cette crèche
Où les bergers s'agenouillent encor ?

Est-ce la pourpre éclatante et suprême
Dont se revêt la majesté de Dieu.
Où Saint-Michel avec son glaive en feu,
Où les doux yeux du Christ, ou Dieu lui-même ?

Tu nous souris toujours...Que vois-tu donc ?
Est-ce, tout près, sur la tapisserie,
Le beau dessin, la campagne fleurie,
Avec Tyrcis, Clorinde ou Celadon ?

Est-ce un rayon du ciel qui te caresse ?
Est-ce un frisson du berceau qui te plaît ?
Ou bien sens-tu, mon cher enfantelet,
Que nous t'aimons à pleurer de tendresse ?

Nous restons là : ton bégaiement, tes cris,
Ton geste obscur, nous voulons tout connaître,
De quel amour nous te couvions, cher être !
Nous t'adorons plus fort : tu nous souris.

Souris-nous donc, souris-nous donc bien vite !
Heur et malheur, le destin suit son cours.
Ride d'un flot, la vie a quelques jours.
Nous passerons : souris-nous tout de suite.

Aime-nous bien, et dis-le nous, mon fils ;
Et quand viendra l'instant où l'on repose,
Nous sourirons, sans parole, sans cause,
Nous sourirons d'amour, –comme tu fis.

CHARLES FUSTER.

LE CHIC À CHEVAL

Nous détachons du *Chic à cheval*, le beau volume de Louis Vallet, édité par Didot, la charmante préface qu'Henri Lavedan a écrite pour son ami Vallet.

C'est un vrai morceau de français, d'une allure toute cavalière et toute entraînante, même pour ceux qui ne sont pas sportsmen

SYMPHONIE DU CHEVAL

Mon royaume pour un cheval !
BOABDIL.

Il y a des gens qui adorent les chiens et qui en font la passion de leur vie, des vieilles filles qui s'énamourent d'un kakatoès au plumage aveuglant ; des poètes, comme Baudelaire, chérissent les angoras fourrés ; moi, j'ai toujours eu pour le cheval un vaste et profond amour.

Comme l'écrivain aux manchettes, je ne suis pas éloigné de croire que ce soit la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite. Il réunit en lui toutes les beautés des autres animaux ; du chien, il a l'intelligence et la tendresse, moins la rage ; du chat, la souplesse et l'agilité, moins les griffes et le caractère lubrique ; il a les pieds du cerf, la patience du bœuf, l'œil doux de la gazelle et la crinière du lion.

O cheval superbe et divin, de quelque côté qu'on tourne les yeux, on aperçoit ta silhouette élégante et majestueuse. Tu es partout, mon beau vaniteux ! Dans la mythologie, tu piaffes parmi les splendeurs et les apothéoses. Tu as pour cochers le soleil, la nuit ; et tu roules les Déesses nonchalamment étendues dans la gloire de leurs conques aériennes. Pas un chemin sauvage et perdu de la légende où ne retentisse ton hennissement. Pas un sentier battu de l'histoire où ton sabot n'ait laissé son empreinte et fait jaillir une étincelle. Pas un événement joyeux de la vie romanesque où tu ne joues ton rôle. Tu vas à des batailles où l'on se tue, aux escapades où l'on s'aime. Tu es le fidèle ami des présomptueux cavaliers, le complice hardi de don Juan. Tu sais marcher sans bruit sous les balcons, au clair de la lune, et tu frémis quand tu sens ployer en travers de ta selle le corps des belles à moitié pâmées.

Et voilà que tu passes à travers les âges et les siècles avec la diversité de tes races, la variété infinie de tes formes, les mille nuances de tes robes, sous un aspect toujours multiple et toujours nouveau ? Toi, d'abord, fils de Neptune et de Méduse, Pégase aux crins d'argent qui, d'un coup d'aile, ravis les poètes au sommet de l'Hélicon ; vous, nobles coursiers qui, tête baissée, traîniez à pas lents le char d'Hyppolite au bord de la mer retentissante !

Bucéphale, écumant sous la cuisse nerveuse du vainqueur d'Arbelles, tué sur les rives de l'Hydaspe et pleuré par ton royal maître qui fit bâtir une ville portant ton nom, au lieu même où tu t'étais abattu pour la première et la dernière fois !

Vainqueur aux jeux olympiques, d'encolure puissante, à la crinière carrément coupée en brosse, comme le cimier d'un casque parcourant la carrière d'un galop sonore ! Hippogriffe velu, farouche, descendu des steppes du Nord aux heures d'invasions, aimant à sentir battre sur tes flancs creux la tête de l'ennemi vaincu et séchant l'herbe où tu passes ! Vaillantif, bon cheval de Roland qui, la bouche dégouttante et vermeille, mordait les Sarrazins au visage dans les gorges de Roncevaux ! Cheval bourreau, meurtrissant à travers monts et plaines les membres abimés de Mazeppa, ou broyant aux arbres des forêts, le corps blanc de Brunehant, que les loups suivaient à la trace, langue pendante ; Syrien qui galoppait si vite, emportant Mohammed dans le vent de l'Hégire ! Cheval du moyen âge caparaçonné de fer et d'acier au tournois, costumé de soie et de velours à la chasse aux faucons, aimé des suzerains, choyé des pages, caressé des reines ! Tu restes bien un peu à l'écurie pendant qu'Henri III et ses mignons jouent au bilboquet, mais le Béarnais t'enfourche à nu, tu bondis sous l'éperon de ses robustes bottes, et, plus tard, les enfants aiment à te voir passer sur le Pont-Neuf ; tu fais un pas espagnol au manège avec les raffinés de Louis XIII ; la queue cravatée de rubans et de passe-quilles, les jambes en guillemet, tu galopes sur place avec emphase, à la porte des somptueux carrosses dans les rues de Versailles, et tu conduis par les casse-cou du Saint-Bernard le grand petit homme à la redingote grise ! Oh ! qui que tu sois, Rossinante ou Bucéphale, cheval glorieux ou dada ignoré, anglais souple et plein de feu que Byron mena tant de fois sur le sable du Lido, ou gros percheron emportant la royauté dans une berline et la faisant verser à Varennes, qui que tu sois, héros de l'histoire, personnage de la fable, enfant de la légende, je t'aime ! Je t'ai vu en marbre dans les frises du Parthénon, je t'ai vu en pierre, je t'ai vu en bronze, au fronton des arcs de triomphe, et sur le métal des médailles on a ceint ton front de lauriers, tu as été consul, tu as eu des prêtres et des autels ! Dieu t'a créé, M. de Buffon t'a découvert, Lamartine et les poètes de Jéricho t'ont chanté, Van der Meulen, Rubens, Géricault, Carle Vernet, Fromentin, Meissonnier ont fixé sur la toile ta radieuse image, les Coysevox et les Couston t'ont fait jaillir du plus pur Carrare, tu n'as rien à envier ! tu es le vrai roi des animaux, tu mérites qu'on t'honore, et si tu n'as pas d'Invalides ici-bas, on te reverra du moins un jour dans de plus sereines régions où tu auras, comme Pégase, de grandes ailes......

Oui, joyeux, tu galoperas
Sur des bruyères immortelles !

***

Humble cheval de troupe, glorieux serviteur, infatigable compagnon du soldat, c'est toi qui es encore le plus noble et le plus touchant ! Tu es de tous les triomphes et de toutes les défaites ; tu te bats par tous les temps et sous tous les cieux, aux Pyramides et à la Bérésina, à Sébastopol aussi bien qu'à Reischoffen, et quand sonne le tocsin de la faim..., nous savons qu'on te mange. Le luxe et le confort anglais ne sont point faits pour toi. Tu n'as pas de rateliers dorés, de stalles dallées en marbre, un peuple de grooms et de valets pour te peigner et te brosser On ne t'entoure pas les jambes de flanelles, on ne t'emmitoufle pas de paletots armoriés, on ne te fait pas boire de champagne... Tu ne connais pas non plus les aboiements de la meute lâchée sous bois, les habits rouges laissant de leur laine aux branches vertes, le refrain de l'halli emporté par la brise d'automne, tout le grand concert de la chasse... Non, tu traînes cinq, six... dix ans tout au plus, et quand tu as lutté, souffert, travaillé, que ton col se penche vers la terre et que ton pied devient moins sûr, te voilà fatalement condamné à la réforme. On t'avait acheté très cher, on te revend cinquante francs, à peine le prix des os qui crèvent ta peau parcheminée... ta peau qui fait pétiller d'aise les yeux de l'équarrisseur chafouin.

Si tu es laid, ce que je te souhaite, tu tombes entre les mains d'un paysan, tu te remplumes un peu au vert, les gamins te grimpent sur le dos en sortant de l'école, et les jours de marché, tu tires la voiture aux légumes ; à moins que tu ne passes à l'état de cheval de fiacre... et tu connais toutes les misères, des coups tant qu'on en veut, de la nourriture par-ci par-là, entre deux courses, et dame ! pas de gloire. Enfin, si, malgré l'âge et les fatigues, tu te portes encore beau, ah ! je te plains, mon pauvre bonhomme ! Tu iras dans un cirque forain, on te mettra une serviette autour du cou, tu dineras tous les soirs avec le clown en plâtre qui dit : Miousique ! tu indiqueras la jeune personne qui doit se marier pendant l'année, et, sur un signe du maître, pour ramasser le mouchoir, tu plongeras dans le sable tes vieux genoux rapés,—jusqu'au jour où, perclus, les dents trop longues, échoué sur le flanc, tu rendras à Dieu ta pauvre âme de bête qui vaut mieux que bien des âmes d'homme.

HENRI LAVEDAN.

PETITS CONSEILS

Sois bonne, bienveillante, garde le sourire sur tes lèvres, même quand tu es seule.

Cette grossièreté, ces manières brusques, impolies, laisse-les disparaître sans les relever.

On le veut ; cède sans montrer ni de l'humeur, ni même la contrainte que tu as à le faire,—tu contenteras et tu seras contente.

Cherche à faire plaisir—à consoler—à amuser—à donner—à remercier—à aider. C'est si bon.

Fais du bien à l'âme de ceux qui sont autour de toi : un mot de piété, un encouragement, une prière récitée tout bas.

Surmonte ton aversion et ton antipathie en ne fuyant pas cette personne qui s'approche. Va même au devant d'elle ; le bon Dieu te précède.

Accueille avec amabilité cet importun qui te demande ; Dieu te l'envoie.

Ne refuse pas l'aumône qu'on te demande ; seulement, dirige bien ton intention et donne à Dieu en mettant dans la main du pauvre.

Le Manitoba.

Jeudi, 5 Mars 1891.

APRES LA VICTOIRE

La bataille est à peu près finie ; elle a été terrible, enfin le parti ministériel reste au pouvoir avec des forces amoindries, il est vrai, mais bien suffisantes pour lui permettre de tenir sûrement et fermement le pouvoir.

Le verdict de l'électorat de toute la Puissance ne saurait nous trouver indifférent, mais nous sommes tout particulièrement réjouis de celui que vient de prononcer la province de Manitoba.

L'écrasement a été complet et le gouvernement Greenway qui avait suscité les candidatures des Martin, des Campbell et des Taylor, bien plus, qui a tout fait pour assurer leur succès, reçoit indirectement par leur sanglante défaite un soufflet des mieux appliqués. Ce sont des victoires éclatantes que nous venons de remporter dans Winnipeg et dans Selkirk surtout. Martin, l'auteur de la loi des écoles, l'auteur de toute l'agitation anti-française qui a été faite dans Manitoba tombe victime de son fanatisme, car durant toute la lutte électorale il n'a point cessé de défendre les odieux projets de loi qu'il a fait adopter par une majorité servile dans la chambre d'assemblée de cette province, et qu'il s'engageait de défendre à Ottawa s'il était élu ; il entraîne avec lui M. Campbell, pas aussi méchant que lui sans doute, mais qui a eu le tort immense de se laisser remorquer par cet homme qui d'après le premier ministre Greenway lui-même *n'a ni cœur ni conscience.*

Il ne faut pas rester en si bon chemin : il y aura trois élections provinciales d'ici à peu de jour. Que le cri du ralliement reste le même : A bas les apôtres du fanatisme.

La Politique du Gouvernement Greenway

L'on peut se convaincre par la lecture du discours du trône qu'il est peu varié le menu ministériel pour la session qui vient de commencer. Une semaine ou deux, tout au plus, suffiront pour disposer de toutes les mesures proposées, et notre députation pourra, après avoir jeté sur la situation du pays un coup d'œil d'autant plus profond qu'il sera plus rapide, rentrer dans la vie paisible ordinaire.

Après avoir payé un juste tribut d'éloges à la mémoire de feu l'hon. M. Winram, le discours exalte la politique du gouvernement à propos d'immigration. Si Manitoba devient de plus en plus favorablement connu comme champ de colonisation, le gouvernement, tout humblement, s'en donne le plus de crédit. La visite encore toute récente de M. Greenway en Angleterre n'a pu et de fait n'a pas produit d'effets aussi remarquables, et nous est avis que les sommes qu'on demandera à la législature de voter porteraient de bien plus beaux fruits si elles étaient employées au rapatriement des Canadiens des Etats-Unis et à la cause de l'immigration dans les autres provinces de la Puissance. Il nous semble que le gouvernement fédéral fait assez pour attirer vers nous les peuples du vieux monde, et que la création dans la Grande Bretagne d'une agence du gouvernement du Manitoba ne répondra point aux sacrifices pécuniaires qui seront nécessaires pour maintenir sur un bon pied une entreprise de ce genre.

L'établissement de cercles agricoles, la consolidation des statuts, l'agrandissement de l'asile des aliénés sont choses nécessaires ; mais ce qui nous a surpris, c'est la demande d'agrandissement de la maison des Incurables, institution qui est terminée depuis un an à peine. Nous dirons comme notre confrère du *Free Press* : Si cette institution est déjà encombrée, il nous est permis de réfléchir sérieusement sur le jugement de nos ministres ; il a dû y avoir un manque de calcul effrayant quelque part. Dire qu'une maison de ce genre ne répond pas aux besoins du public un an après son établissement, c'est dire que ceux qui étaient chargés de l'affaire ont fait preuve d'une ignorance crasse. Est-ce là de l'économie bien entendue, de l'économie comme prétend la pratiquer si strictement M. Greenway, ce *menteur colossal*, comme l'appelait son ex-collègue, le fanatique Joseph Martin ?

Enfin, nous allons encore les voir à l'œuvre, et comme par le passé, nous nous efforcerons de rendre compte le plus fidèlement possible de tous leurs agissements.

A MANIVOBA

Winnipeg

Voici le nombre de votes qui ont été donnés hier par quartier :

	Campbell	Macdonald
No. 1	34	83
No. 2	411	611
No. 3	26	39
No. 4	665	696
No. 5	448	622
No. 6	38	74
	1622	2125
		1622
Majorité pour Macdonald...		503

Lisgar

Tous les rapports ne sont pas connus, mais M. Ross sera élu par une majorité d'environ 400.

Marquette

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. Boyd est élu dans Marquette. Ce qui assure l'élection des cinq députés conservateurs de Manitoba.

Selkirk

Le fanatique Joseph Martin est battu à plate couture dans ce comté. La majorité de M. Daly sera de 400 à 500 voix.

LE MINISTÈRE

Deux Ministres Defaits

Sir John Macdonald est élu dans Kingston par 451.

L'hon. M. Dewdney est élu dans Assiniboia-Est par environ 600 voix.

Sir Hector Langevin est élu dans Trois-Rivières par 190 voix, et dans Richelieu par 300.

Sir John Thompson est élu dans Antigonish par 250.

L'hon. M. Bowell est élu dans Hastings-Nord par 200.

L'hon. John Costigan est élu dans Victoria.

Sir A. P. Caron est élu dans Rimouski.

L'hon. M. Chapleau est élu par 1,000 voix de majorité dans Terrebonne.

L'hon. C. H. Tupper est élu dans Pictou par une bonne majorité.

L'hon. John Carling est défait dans London par 182.

L'hon. M. Colby est défait dans Stanstead par 105.

L'hon. M. Foster est élu dans Kings par 2 voix.

LA LEGISLATURE DE MANITOBA

L'ouverture de la quatrième session de la septième assemblée législative de Manitoba a eu lieu jeudi dernier, le 26 courant. Les cérémonies d'usage ont été quelque peu modifiées par le fait qu'il fallait élire un orateur pour remplacer feu l'hon. M. Winram. Après que le lieut gouverneur fût entré dans la chambre, les députés se retirèrent et choisirent pour président le député de Rockwood, M. S. J. Jackson, qui prêta alors le serment d'office.

Le lieut-gouverneur Schultz fit ensuite, en anglais seulement, la lecture du discours du trône suivant, que nous traduisons :

DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur et Messieurs de l'Assemblée Législative de la province de Manitoba.

Bien que j'éprouve beaucoup de plaisir à vous rencontrer à l'ouverture de cette présente session, la quatrième de la 7ème législature de cette province, cependant je regrette de constater l'absence d'au milieu de vous de l'hon. William Winram qui, pendant les trois dernières années, remplit si efficacement les fonctions importantes d'orateur de l'assemblée législative de cette province. Je suis assuré que vous vous joindrez à moi dans l'expression de mes sympathies cordiales à sa famille dans la profonde affliction où elle se trouve plongée, et, avec moi, aussi, déplorerez la perte qu'a subie la province par la mort de ce fidèle et éprouvé serviteur du public

J'ai remarqué avec beaucoup de plaisir l'intérêt toujours croissant qu'inspire Manitoba comme champ d'immigration. Ceci est dû, en grande partie, sans doute, à l'exportation de cette province d'un surplus considérable de blé et autres grains durant la présente saison, et aussi aux efforts de mon gouvernement qui a fait connaître partout les avantages de Manitoba comme champ de colonisation.

Il vous sera demandé d'assurer à mon gouvernement les moyens d'adopter des mesures encore plus efficaces pour assurer le prompt etablissement de la vaste étendue de terrain encore inoccupée dans cette province.

Pour ce qui a rapport au développement de l'agriculture en cette province, j'ai remarqué avec beaucoup de satisfaction que les cultivateurs de la province ont généralement pris avantage des dispositions de l'acte passé à la dernière session de cette législature concernant la formation de cercles agricoles. Je ne doute point que ces cercles auront le bon effet de pourvoir à un meilleur système de culture.

La commission nommé pour s'occuper de la consolidation des statuts a fait assez d'ouvrage pour que son rapport vous soit soumis d'ici à quelques jours. Avant que la consolidation puisse être complétée, il sera nécessaire d'adopter plusieurs amendements aux statuts de la province actuellement en force, afin que ces amendements soient compris dans les statuts consolidés.

Je regrette extrêmement d'avoir à vous aviser qu'il sera jugé nécessaire de pourvoir à l'agrandissement de l'asile des aliénés par suite du nombre toujours croissant de cette classe infortunée de la société. Le nombre de patients admis à la maison des incurables, depuis l'établissement de cette institution a presque atteint la limite de l'accommodation possible. L'agrandissement de la bâtisse actuelle devra être prise en considération cette année, afin de faire face aux nécessités croissantes.

Les comptes publics pour la dernière année fiscale et les estimations pour l'année courante vous seront soumis prochainement. Vous serez heureux d'apprendre que la politique d'économie inaugurée par mon gouvernement a encore été strictement suivie.

Je vous laisse à la considération de ce que peut exiger votre attention, ayant pleine confiance que vos délibérations seront conduites avec l'unique désir de promouvoir les meilleurs intérêts de la province.

Nouvelles Politiques

Les élections qui restent à faire sont :

Huntingdon, Qué.—La nomination aura lieu le ou vers le 16 courant.

Algoma, Ont.—Nomination remise à plus tard.

Caribou, C.B.—La nomination a eu lieu samedi.

Les rapports du commerce et de la navigation pour 1890 ont été publiés aujourd'hui. Les exportations ont été de $97,749,149, et les importations de $128,858,241. Les importations, ont augmenté, l'année dernière, de $7,500,000. L'augmentation des exportations a été à peu près la même. Les droits perçus ont augmenté de plus de $200,000. La balance du commerce contre le Canada a été de $31,109,092.

Nes exportations aux Etats-Unis ont été de $40,000,000 et nos importations de $52,000,000.

Les nouvelles reçues jusqu'à présent nous apprennent que les élections d'hier ont été comme suit :

	Cons.	Lib.	Ind.	Douteux.
Ontario	45	45	..	1
Québec	24	38	1	..
Nouveau-Brunswick	12	3	..	1
Nouvelle-Ecosse	15	6	..	..
Manitoba	5	..	..	..
Territoires	4	..	..	..
Colombie-Anglaise	5	..	..	..
Ile du Prince-Edouard	2	4	..	..
Total	111	97	1	2

Le député indépendant est McLean de Pontiac. Les sièges douteux sont Muskoka et Queen.

La majorité du gouvernement sera d'environ 25.

La chambre d'assemblée se réunira mardi prochain, le 10.

Nouvelles Religieuses

On annonce la mort de M l'abbé Laine, officier de la Légion d'Honneur, ancien chapelain des Tuilleries. Né en 1808, l'abbé Laine avait été décoré sur le champ de bataille de Magenta.

Lorsque Napoléon III, retiré en Angleterre se sentit mourir, il voulut avoir l'abbé Laine à son chevet. C'est lui encore qui dut retourner une seconde fois en Angleterre pour la célébration des obsèques du prince impérial.

Depuis la chute de l'Empire, il disait sa messe à Saint-Augustin, quoiqu'il ne fut pas attaché à cette paroisse. Il y célébrait aussi chaque année la messe commémorative de Napoléon III.

Le *Gaulois* prétend que la mission de Mgr Freppel à Rome a atteint son but, qui était d'empêcher le pape de lancer une encyclique pour approuver la politique préconisée par le cardinal Lavigerie.

Mercredi soir, les paroissiens de Saint-Henri de Montréal ont présenté une adresse et une bourse à M. l'abbé J. O. Roussin, vicaire, qui est nommé curé de la paroisse de Valleyfield, en remplacement de M. l'abbé Alexis Pelletier, qui se retire.

M l'abbé Lafortune vient d'être nommé curé de Saint-Jérôme, et M. l'abbé Pelletier, desservant de Saint-Jérôme, a été nommé curé à Lachenaie.

M. l'abbé Alfred Charbonneau, de Lacolle, a été nommé curé à Sainte-Justine de Newton.

Par décision de Mgr l'Archevêque de Montréal, ont été nommés : M. A. Dugas, curé de Sainte-Barbe ; M. L. C. Tessier, vicaire à Sainte-Cunégonde.

Mgr l'Archevêque de Montréal vient de faire les ordinations suivantes :

Tonsure : M. F. Major.

Ordres moindres : MM. M. Beauparlant et C. Houle.

Sous-diaconat ; MM. A. Brosseau, E. Choquette, C. Houle, M. Beauparlant.

Diaconat ; MM. N. Ferland, A. Brosseau, N. Rémillard.

Prêtrise ; M. J. Beaudry.

LES ÉLECTIONS

Elus par acclamation

Huit candidats ont été élus sans opposition :

CONSERVATEURS

LaRivière ... Provencher
Joncas ... Gaspé
Tyrwhitt ... Simcoe Sud
Gordon ... Vancouver
Mara ... Yale

LIBÉRAUX

Laurier ... Québec-Est
Vaillancourt ... Dorchester
Rinfret ... Lotbinière

Dans six comtés, la lutte s'est faite entre deux conservateurs, de sorte que les libéraux n'ont aucune prétention sur le candidat heureux.

LISTE DES CANDIDATS

[*Les députés élus sont désignés par le chiffre* 1.]

Quebec

Comtés	Ministériels	Oppositionnistes
Argenteuil	Owens	1 Christie
Bagot	1 Dupont	Pilon
Beauce	Morency	1 Godbout
Beauharnois	1 Bergeron	Seers
Bellechasse	Fancher de St. Maurice	1 Amyot
Berthier	Allard	1 Beausoleil
Bonaventure	Laferrière	1 Fauvel
Brome	1 Dyer	S A Fisher
Chambly	Lamarre	1 Préfontaine
Champlain	1 Carignan	Trudel
Charlevoix	Cimon	1 Simard
Chateauguay	Walsh	1 Brown
Chicoutimi et Saguenay	Caron	Savard
Compton	1 Pope	Leet
Deux-Montagnes	Daoust	Fortier
Dorchester		Vaillancourt (accl)
Drummond et Arthabaska	Crépeau	1 Lavergne
Gaspé	Joncas (accl)	
Hochelaga	1 Desjardins	Lanctot
Huntingdon	McCormick	Scriver
Iberville	Nadeau	1 Béchard
Jacques-Cartier	1 Girouard	Madore
Joliette	1 Lippé	Neveu
Kamouraska	Chapais	1 Carroll
Laprairie	1 Pelletier	Doyon
L'Assomption	Jeannotte	1 Gauthier
Laval	1 Quimet	Ladouceur
Lévis	Paquet	1 Guay
L'Islet	1 Desjardins	Casgrain
Lotbinière		Rinfret (accl)
Maskinongé	Coulombe	1 Legris
Mégantic	1 Fréchette	Turcotte
Missiquoi	1 Baker	Meigs
Montcalm	Therrien, Magnan, 1 Dugas	
Montmagny	Bender	1 Choquette
Montmorency	J A Turcotte, P V Valin ind.	1 Tarte
Montréal-Centre	1 Curran	Guérin
do Est	1 Lépine	David
do Ouest	1 Smith	Cochrane
Napierreville	Paradis	1 Monette
Nicolet	Prince, Boisvert, Houde	1 Leduc
Ottawa	McDougall	Devlin
Pontiac	McLean	1 Murray
Portneuf	Vallée	1 Delisle
Québec-Est		Laurier (accl)
do Centre	Chateauvert	1 Langelier
do Ouest	McGreevy	1 Hearn
do Comté	Flynn	1 Frémont
Richelieu	1 Langevin	Gouin
Richmond et Wolfe	1 Cleveland	Laurier
Rouville	Gigault	1 Brodeur
Rimouski	1 Sir A P Caron	Fiset
Saint-Hyacinthe	Brodeur	1 Bernier
Saint-Jean, P.Q.	Black	1 Bourassa
Saint-Maurice	1 Desaulniers	Dr Desaulniers
Shefford	Savage	1 Sanbourne
Soulanges	Bain	1 Mousseau
Stanstead	Colby	1 Rider
Témiscouata	1 Grandbois	Dechêne
Terrebonne	1 Chapleau	Limoges
Trois-Rivières	1 Langevin	Polette
Vaudreuil	McMillan	1 Harwood
Verchères	Archambault	1 Geoffrion
Yamaska	Vanasse	1 Mignault

Ontario

Comtés	Ministériels	Oppositionnistes
Addington	Bell	1 Dawson
Algoma	McDonell	Burk
Bothwell	Langford	1 Mills
Brant, N.	Lawson	1 Somerville
Brant, S.	Cox	1 Patterson
Brockville	1 Wood	Derbyshyre
Bruce, N.	1 McNeil	Bonnar
Bruce, O.	Morrison	1 Rowand
Bruce, E.	Cargill	1 Truax
Cardwell	1 White	Myers
Carleton	1 Dickinson, Hodgins	
Cornwall et Stormont	1 Bergin	Snetsinger
Dundas	1 Ross	Johnson
Durham, E.	1 Craig	Grandby, E R, LeBreton, Ind
Durham, O.	Blackstock	1 Beith
Elgin, E	1 Ingram	Wilson
Elgin, O.	McLean	1 Casey
Essex, S	Wigle	Miller, 1 Allen
Essex, N.	Patterson	1 McGregor
Frontenac	1 Kirkpatrick	Clyde
Glengarry	1 McLennan	Schell
Grenville, S	1 Reid	Carruthers
Grey, S.	Blythe	1 Landerkin
Grey, E	1 Sproule	Clarke
Grey, N.	1 Masson	Horsey
Haldimand	1 Montague	Colter
Halton	1 Henderson	Waldie
Hamilton	1 McKay, 1 Ryckman	Laidlaw, Doran
Hastings, O.	1 Corby	Clute
Hastings, E.	Northrup	1 Burdett
Hastings, N	1 Bowell	Van Kleek
Huron, O.	Porter	1 Cameron
Huron, E	Holmes	1 Macdonald
Huron, S.	Beath, Ind	1 McMillan, Weismiller
Kent	1 Killackey	Campbell
Kingston	1 Macdonald	Gunn
Lambton, O.	Smith	1 Lister
Lambton, E.	1 Moncrief	Stutt
Lanark, N.	1 Jamieson	Fraser
Lanark, S.	1 Haggart	McGarry
Leeds et Grenville, N	1 Taylor	Turner, Ind.
Lennox	Wilson	1 Allison
Lincoln et Niagara	Neelon	1 Gibson
London	Carling	1 Hyman
Middlesex, E.	1 Marshall	Taylor, E R
Middlesex, N.	1 Hutchison	Turner
Middlesex, O.	1 Roome	Macfarlane
Middlesex, S.	Chisholm	1 Armstrong
Monck	Boyle	1 Brown
Muskoka	O'Brien	Fitzgerald
Norfolk, S.	1 Tisdale	Ellis
Norfolk, N.	Sinclair	1 Charlton
Northumberland, O.	Guillet	1 Hargraft
Northumberland, E.	1 Cochrane	Ketchum
Ontario, N.	1 Madill	Cockburn
Ontario, S.	Smith	1 Davidson
Ontario, O.	White	1 Edgar
Ottawa	1 Mackintosh, 1 Robillard	Belcourt, Patterson, McIntyre, Lewis, Ind., Nagle, Ind.
Oxford, N.	Karn	1 Sutherland
Oxford, S.	Walsh	1 Cartwright
Peel	McCulla	1 Featherson
Perth, N.	Hesson	1 Grieves
Perth, S.	Sharp	1 Trow
Peterboro, O.	1 Stevenson	Hall
Peterboro, E.	1 Burnham	Rorke
Prescott	Routhier, Johnson	1 Proulx, Bertrand
Prince Edward	1 Miller	Platt
Renfrew, N.	1 White	Barr
Renfrew, S.	1 Ferguson	Barr
Russell	Dickinson	1 Edwards
Simcoe, N.	1 McCarthy	Cook
Simcoe, S.	Tyrwhitt (accl)	
Simcoe, E.	Bennett	1 Spohn
Toronto, O.	1 Denison	Mowatt
Toronto, E.	1 Coatsworth	Wheeler
Toronto, C.	1 Cockburn	Kerr
Victoria, S.	Fairbairn	1 Walters
Victoria, N.	1 Hughes	Barron
Waterloo, N.	Kranz	1 Bowman
Waterloo, S.	Clare	1 Livingston
Welland	Ferguson	1 Germain
Wellington, N.	Clark	1 McMullen
Wellington, C.	Hunter	1 Semple
Wellington, S.	Goldie	1 Innes
Wentworth, N.	Wardell	1 Bain
Wentworth, S.	1 Carpenter	Middleton
York, E.	Maclean	1 Mackenzie
York, O.	1 Wallace	Clement
York, N.	Pegg	1 Mulock

Nouvelle-Ecosse

Comtés	Ministériels	Oppositionnistes
Annapolis	1 Mills	Chipman
Antigonish	1 Thompson	McGillivray
Colchester	1 Patterson	Archibald
Cumberland	1 Dickey	Howard, Cassey, Ind.
Cap Breton	1 McDougall, 1 McKeen	Murray, McPherson
Digby	Jones	1 Bowers
Guysboro	Ogden	1 Fraser
Halifax	1 Kenny, 1 Stairs	Jones, Farrell
Hants	1 Putnam	Haley
Inverness	1 Cameron	MacDonell
Kings	Bell	1 Borden
Lunenberg	1 Kaulbach	Eisenhaur
Pictou	1 Tupper, 1 McDougall	Fraser, Yorston
Queens	Freeman	1 Forbes
Richmond	1 Gillies, Paint, Ind	Flynn
Shelburne	1 White	Robertson
Victoria	1 McDonald	Ross
Yarmouth	Kinny	1 Flint

Nouveau-Brunswick

Comtés	Ministériels	Oppositionnistes
Albert	1 Weldon	Emmerson
Carleton	Vince	1 Coulter
Charlotte	Clarke	1 Gillmore
Gloucester	1 Burns	Landry, I C
Kent	1 Léger	Leblanc
Kings	1 Foster	Domville, Ind
Northumberland	1 Adams	Mitchell
Queens	Baird	King
Restigouche	Moffatt	1 McAllister
Sunbury	1 Wilmot	Day
St. Jean, ville et comté	1 Skinner, 1 Hazen	Weldon, Rankin
St. Jean, ville	1 McLeod	Ellis
Victoria	1 Costigan	Lawson
Westmoreland	1 Wood	George
York	1 Temple	Thompson

Ile du Prince-Edouard

Comtés	Ministériels	Oppositionnistes
Kings	1 MacLean, 1 McDonald	McIntyre, Robertson
Prince	Hunt, Howland	1 Yeo, 1 Perry
Queens	Ferguson, Blake	1 Davies, 1 Welsh

Colombie-Anglaise

Comtés	Ministériels	Oppositionnistes
Caribou	Barnard	Watt
New Westminster	1 Courbould	Scoular
Vancouver	Gordon (accl)	
Victoria	1 Prior, 1 Earle	Templeman, Merchant
Yale	Mara (accl)	

Manitoba

Comtés	Ministériels	Oppositionnistes
Lisgar	1 Ross	Taylor
Marquette	1 Boyd	Watson
Provencher	LaRivière (accl)	
Selkirk	1 Daly	Martin
Winnipeg	1 Macdonald	Campbell

Territoires du Nord-Ouest

Comtés	Ministériels	Oppositionnistes
Alberta	1 Davis	Reilly
Assiniboia, E.	1 Dewdney	Turiff
Assiniboia, O.	1 Davin	Tweed
Saskatchewan	1 McDowell	Montgomery

Choses et Autres

M. Ubald Prieur, avocat, de Saint-Albert, Territoires du Nord-Ouest, et frère de M. Eugène Prieur, de cette ville, est mort subitement ce soir. Nos condoléances.

La France a accepté l'invitation des Etats-Unis et assistera à l'exposition de 1892, à Chicago.

Une explosion s'est produite lundi dans les mines de charbon de Springhill, Nouvelle-Ecosse. Cent vingt-deux personnes ont été tuées et une douzaine de blessées plus ou moins grièvement.

Nous regrettons d'apprendre que la Révérende Mère Filiatrault, Supérieure Générale des Sœurs Grises, s'est cassé une jambe, mercredi soir, en descendant les marches du perron de l'asile Sainte-Brigide, rue Lagauchetière, Montréal.

La Révérende Mère Filiatrault devait partir incessamment pour venir visiter toutes les missions dans le Manitoba et le Nord-Ouest.

L'enquête sur les causes de l'explosion de la manufacture de lainages, à Québec, a été terminée jeudi. Le verdict suivant a été rendu : Le nommé Arthur Tweddle et les autres ont été tués par l'explosion de la chaudière du milieu de la "Quebec Worsted Factory Co." (limitée) ; la dite explosion etant due à une pression excessive de la vapeur dans cette chaudière.

Le jury recommande en outre la nomination, ainsi que cela se fait dans les autres villes, d'un inspecteur compétent des chaudières, lequel devra avoir des connaissances théoriques et pratiques sur les machines à vapeur et tout ce qui les concerne.

Mgr Bégin, évêque de Rimouski, est parti pour Rome, en compagnie de M. l'abbé Rouleau, recteur de l'Université Laval.

Son Eminence le cardinal Taschereau vient d'entrer dans sa 71ème année.

La lymphe de Koch est tombée, depuis quelque temps en Allemagne, dans un discrédit tel que l'empereur, le chancelier, le conseil fédéral et le reichstag viennent de recevoir une petition demandant que l'usage de ce spécifique soit officiellement interdit. La pétition a été rédigée par M. Viereck, ancien député socialiste au reichstag.

M. Victorien Sardou a offert d'intercaler dans son drame *Thermidor* un long éloge en faveur de la revolution. Et, en conséquence, le cabinet français va examiner la question de rappeler l'interdiction de cette pièce.

La visite en France de l'impératrice Frédérick mère de l'empereur d'Allemagne, a eu pour résultat de rendre, plus tendues les relations entre les deux pays.

Deroulède et dix autres membres de la Ligue des Patriotes ont envoyé à la presse une lettre dans laquelle ils disent : "Notre but est atteint. L'action du Prussien est mâtée, la dignité de la France est sauvée. Toute autre démonstration que nous aurions jugée nécessaire, ne ferait que nous éloigner du grand esprit d'orgueil patriotique qui unit tous les Français."

Au cours d'une entrevue, Déroulède déclara que toute l'agitation contre l'impératrice Frédérick était due au fait que l'impératrice a renoncé à son incognito pour recevoir les ambassadeurs étrangers et visiter Versailles.

Le *Jour* dit : "Notre armée est prête, nos armements sont complets."

L'impératrice n'a cependant eu que des paroles élogieuses à l'adresse des Français.

Le *Tagblatt* déclare que le comte Van Munster, l'ambassadeur Allemand à Paris, dans une longue entrevue avec M. Ribot, le ministre des affaires étrangères, a donné avis que l'Allemagne vient de faire la dernière tentative pour se concillier à la France.

NAISSANCES

MORIN—En cette ville, le 2 courant, la femme de M. Joseph Morin, prote aux ateliers du *Manitoba*, une fille.

AUGER—En cette ville, le 24 février dernier, Madame Jos. C. Auger, une fille.

HÉBERT—En cette ville, le 1er courant, Madame F. Hébert, un garçon.

DECES

LACHAMBRE.—A Winnipeg, le 27 février dernier, à l'âge de 8 mois et 2 jours, Jean-Baptiste, enfant de M J. W. Lachambre.

Ne pleurez pas, je suis avec les anges,
Je chante avec amour le cantique éternel
Du Dieu qui me couronne, ah ! je dis les louanges,
Parents chéris, Jean-Baptiste est au ciel !

Le Courrier de Saint-Hyacinthe est prié de reproduire.

Correspondance

A propos de Conseils Municipaux

St-Laurent, 22 février 1891.

Monsieur le Directeur,

Veuillez accorder à ces quelques remarques une petite place dans les colonnes de votre journal.

D'après les nouvelles lois municipales, tout conseiller doit savoir lire et écrire ; je ne vois pas pourquoi un homme serait privé du droit d'être élu comme conseiller parce qu'il n'a pas eu la bonne fortune d'apprendre à écrire son nom ou à lire quelques mots. De même, pourquoi des électeurs seraient-ils privés du droit d'élire un homme de leur choix, pour la seule raison que cet homme ne sait pas lire. L'expérience prouve que ce n'est pas toujours les conseillers les mieux instruits qui ont le mieux réussi dans les affaires municipales, on voit bien souvent le contraire. Cette loi semble, comme on dit, "sans dessein." Pourtant, c'est à ces mêmes hommes illettrés comme aux autres que les députés de la chambre s'adressent pour prendre leurs sièges au parlement.

D'ailleurs, le gouvernement Greenway, en ceci comme en plusieurs cas, semble avoir considéré les desirs de quelques favoris plutôt que les désirs du peuple pour s'y conformer autant que possible.

Plusieurs de nos représentants libéraux ne semblent être parvenus à leur élection que par leurs belles promesses, dont ils ne s'occupent guère maintenant. Et ils ne se donnent pas même la peine de visiter leurs électeurs et consulter leurs désirs. Tout, dans notre municipalité comme dans d'autres, marchait avec ordre et progrès ; mais voilà que le désordre est partout, grâce au gouvernement Greenway. Pourtant, avant ce désordre, tous nos conseillers n'étaient pas des mieux instruits. Nous sommes loin d'avoir fait des progrès sous ce gouvernement.

Vous remerciant de l'espace accordé,

Je demeure, Monsieur,

Votre très dévoué,

P. Chaboyer.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Extraits du procès-verbal de la sixième séance du neuvième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la deuxième seance spéciale, tenue mercredi, le 25 février A.D. 1891.

Présents :—MM. les conseillers Buron, D'Eschambault, Despars, Joyal, Lecomte et Verge.

Le greffier ouvre la séance.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que M. Despars préside cette assemblée. Agréé

Le greffier dépose sur la table les communications suivantes :—*The Norwood Bridge Company*, demandant un bonus de $35,000 à la ville pour leur aider à bâtir un pont sur la Rivière-Rouge ; lettre de M. Charles Genthon demandant une indemnité de la ville pour blessures à son cheval et dommages à sa voiture, sur le pont près de l'hôpital ; lettre de M. T. Bertrand demandant à ce que la neige soit étendue sur le pont de la rivière Seine et sur le chemin près du pont.

Les deux premières communications sont laissées sur la table, et il est proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que le chef de police achète la quantité de bois nécessaire pour le garde-fou du côté nord du pont. Agréé.

M. le conseiller Joyal donne avis qu'à la prochaine assemblée, il introduira un règlement pour fixer les honoraires que les juge de paix et greffier de cour prélèvent dans les causes où ils président.

M le conseiller Lecomte présente le deuxième rapport du comité des finances qui se lit comme suit :—2ème rapport du comité des finances, M. le conseiller Despars président, et MM. les conseillers Verge et Lecomte ; votre comité recommande le paiement des comptes suivants : M. A. Kéroack, $31.95 réduit à $27.20 ; E. R. Lloyd, $8.75 ; La Cie Canadinne de Publication, $24.60 ; J. C. Auger et E. Paradis $20.00 chaque comme auditeurs.

M. le conseiller Lecomte présente le 1er rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit :—1er rapport du comité des travaux publics, M. le conseiller Lecomte président, M. le conseiller D'Eschambault et M. le président de l'assemblée ; votre comité recommande le paiement des comptes suivants : L. Laurendeau, $1.10 ; J. P. O. Allaire, $10.94 ; H. F. Despars, $8.97.

Votre comité a visité le pont de la rivière Seine, a ordonné que des réparations soient faites immédiatement, et recommande que le greffier soit prié d'écrire au Surintendant du C. P. R. à Winnipeg, l'informant que des piliers du pont de la rivière Seine sont défectueux et peuvent s'écrouler d'un moment à l'autre.

M. le conseiller Buron présente le 1er rapport de police et feu qui se lit comme suit : 1er rapport du comité de police et feu, M. le conseiller Buron, président, et MM. les conseillers Deschambault et Joyal. Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : E. Desroches, $1 50 ; Z. Marion, $2.00, réduit à $1.00 ; réception du rapport de la police pour le mois de janvier 1891, avec une recette de $6.70 et une dépense de $6.20 ; réception du rapport du gardien d'enclos qui se trouve en dette envers la ville au montant de $9.85, que le trésorier est prié de collecter immédiatement.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Verge, que le 2ème rapport du comité des finances et le 1er rapport du comité des travaux publics soient acceptes Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron, que le greffier soit autorisé à s'adresser au deputé de Saint-Boniface à la législature locale, pour qu'il procure gratis, à chaque conseiller, un statut de 1890 et aussi l'acte des écoles. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Deschambault, que le 1er rapport du comité de police et feu soit accepté. Agréé.

Le règlement No. 93, concernant la nomination des employés de la ville est introduit, subit ses trois lectures et est adopté. (Nous avons donné le résultat des nominations dans notre dernier numero.)

Proposé par M. le conseiller Verge, appuyé par M. le conseiller Deschambault, que la séance se lève, et la séance est levee.

PERSONNEL

Nous sommes heureux d'apprendre que notre vénérable archevêque doit revenir dans le courant de ce mois.

Bien que faible encore Sa Grandeur peut vaquer à ses nombreuses occupations.

M. Lazaré Ferland est allé en province de Québec.

M Dosithée Pelletier, de Lorette, est allé en province de Québec. Entre autres choses, M. Pelletier doit s'occuper de colonisation française à Manitoba.

M. S. M. Barré, de Saint-Pierre-Jolys, et M. Mercier, de Saint-Hyacinthe, sont aussi partis pour l'est.

M Joseph Laforest, de Saint-Alphonse, était de passage à Saint-Boniface samedi, revenant d'un voyage d'une couple de mois en province de Québec. M. Laforest est revenu avec une compagne.

M l'abbé Dubois est toujours en danger, bien qu'un peu mieux.

Chronique Locale.

—M. Jos. Gagnier, constable de la ville, occupe maintenant un des logements de l'Hôtel-de-Ville.

—M. Magloire Lacroix réside maintenant à Saint-Boniface. Il occupe l'ancienne résidence de M. F. Létourneau.

—M. Charles Sauvé a été engagé comme secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Boniface ; il remplace M. E. R Lloyd.

—" Bien vivre est presqu'une condition de l'existence, mais pour bien vivre, il faut bien manger." Telle est la solution d'un grand problème offert par la maison Anderson & Lemieux, au No. 245, rue Principale, Winnipeg, où l'on est sûr de trouver ce qu'il y a de mieux en fait d'épiceries et provisions.

—L'assemblée générale annuelle des Dames de la Société de Secours de l'Hôpital et de l'Orphelinat de Saint-Boniface aura lieu vendredi prochain, à 3 heures, au presbytère de Sainte-Marie, Winnipeg. En l'absence de Mme Prieur, trésorière pour Saint-Boniface, les Dames qui n'auraient pas encore payé leur contribution pour l'année dernière, sont priées de vouloir bien remettre les sommes dues à la vice-présidente, Mme Dubuc.

Chronique de la Province.

Saint-François-Xavier,

2 mars.—Une assemblée des électeurs de Saint-François-Xavier, dans le comté de Lisgar, avait été demandée par M. John Taylor, le candidat libéral, pour hier soir, à la salle du conseil municipal.

Vers les 8 heures, M. J. Taylor étant arrivé d'Headingly avec quelques amis, porta la parole, mais il eut grand soin de ne point faire allusion à la question de la langue française et des écoles séparées. Les électeurs présents le sommèrent de se prononcer et de dire dans quel sens il voterait, s'il était élu, dans le cas que la question viendrait devant la chambre, à Ottawa. Sa réponse a été que lui, (M. Taylor) ne s'étant jamais occupé de cette question, ne voulait pas se prononcer, ni rien promettre ; il voulait laisser débattre la chose par MM Greenway et Martin.

Les électeurs peu satisfaits de cette réponse le forcèrent à se retirer aux cris de : Hourra pour M. Ross ! Vive Ross ! Arrière Taylor !...

Jamais nous n'avions vu dans notre paroisse, ordinairement si paisible, une assemblée aussi nombreuse et autant d'enthousiasme. M. Taylor est retourné avec la certitude que jeudi prochain, pas plus que 10 à 12 votes seront enregistrés en sa faveur dans cette localité.

UNIVERSITE DE MANITOBA.

EXAMENS EN MÉDECINE

Avis est par le présent donné que les examens en médecine commenceront le 24 mars 1891, à 9 heures du matin, à Winnipeg.

Les candidats doivent immédiatement donner avis au régistraire de leur intention de se présenter aux examens, et mentionner dans leur application les matières sur lesquelles ils doivent passer l'examen. Cinq jours au moins avant la date des examens, ils doivent remettre au régistraire tous les documents exigés par les statuts et les règlements. Les honoraires doivent accompagner l'application.

T. A. BERNIER,
Registraire.

Winnipeg, 23 février 1891. 3i 4 3



DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour le pont de la Rivière du Vieux," seront reçues à ce bureau jusqu'à vendredi, le 3 avril prochain, inclusivement, pour la construction d'un pont sur la rivière du Vieux, à McLeod, T. N. O., d'après un plan et devis qui peuvent être vus le et après lundi, le 9 mars 1891, à la maison de douane, à McLeod, et au département des travaux publics, à Ottawa.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur des formules imprimées. On pourra voir des échantillons de tous les articles au bureau du soussigné.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque canadienne, fait payable à l'ordre du ministre des travaux publics, pour une somme *égale à dix pour cent* du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre.

E. F. E. ROY,
Secrétaire.

Départ. des Travaux Publics, Ottawa, 20 février 1891. 2i 5 3

DES SOUMISSIONS seront reçues par le Département de l'Intérieur jusqu'au 31 mars prochain, pour l'achat *en bloc* des terrains suivants, au Lac Plat, Manitoba, ci-devant réservés pour la Police Montée, avec aussi toutes bâtisses et autres améliorations qui pourraient s'y trouver, savoir :—

La moitié est de la section 16, Township 16, Rang 23, à l'ouest du 1er méridien principal, le quart nord-ouest de la section 18, dans le même township, le quart nord-ouest et les subdivisions légales 4, 5 et 6 de la section 19, dans le même township, le quart sud-ouest de la section 22, dans le dit township, la moitié est de la section 24, Township 16, Rang 24, à l'ouest du 1er méridien, et la moitié sud de la section 27, même township, contenant environ 1560 acres de terre plus ou moins.

La soumission doit être accompagnée d'un chèque pour le montant offert et accepté par une banque incorporée.

Les soumissions par télégraphe ne seront pas prises en considération. La plus haute ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Par ordre.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 28 Jan. 1891. 6i 11.2

DES SOUMISSIONS cachetées, marquées "Effets d'habillement pour la Police à Cheval," et adressées à l'hon. Ministre des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de lundi le 9 mars 1891.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements voulus quant aux articles et les quantités requis, en s'adressant au soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées. On pourra voir des échantillons de tous les articles au bureau du soussigné.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, pour une somme égale à dix pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il neglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE,
Contrôleur,
P. C. N.-O.

Ottawa, 9 février 1891. 2i 25.2

CANADA.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Par l'Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages.

A tous ceux qui les présentes verront, ou qu'elles pourront concerner—Salut :

CONSIDÉRANT que dans et par un acte du parlement du Canada, étant le chapitre 43 des Statuts Revisés du Canada, intitulé "Acte concernant les Sauvages," il est entre autres choses en substance statué, que le Surintendant général des Affaires des Sauvages pourra, quand il croira devoir le faire dans l'intérêt public, interdire, par avis public à cet effet, de vendre, donner ou procurer d'autre manière, à aucun Sauvage dans la province du Manitoba ou quelque partie de cette province, ou dans les Territoires du Nord-Ouest ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle ; et quiconque, après un tel avis, sans la permission par écrit du Surintendant général, vendra, donnera, ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage, dans l'étendue territoriale que comprendra l'interdiction, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible d'une amende de deux cents piastres au plus, ou d'un emprisonnement de six mois au plus, ou de l'amende et de l'emprisonnement, dans les limites susdites, à la discrétion du tribunal pardevant lequel la conviction a lieu :

Sachez donc, que je, le dit Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages, croyant agir dans l'intérêt public, et considérant l'avis public déjà donné à ce sujet, en date du dix-neuvième jour d'août 1885, donne par le présent avis public qu'il est encore interdit de vendre, donner ou procurer d'autre manière à aucun Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle, et que cette interdiction est par le présent étendue aux Sauvages du Manitoba ; et que quiconque, sans la permission par écrit du Surintendant général des Affaires des Sauvages alors en exercice, vendra, donnera ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, ou dans la province du Manitoba, ou quelque partie de cette province, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible des peines édictées par le dit acte.

En foi de quoi, j'ai apposé mon seing aux présentes, à mon bureau, en la Cité d'Ottawa, ce vingt-septième jour de janvier 1891.

EDGAR DEWDNEY,
Surintendant général des Affaires des Sauvages.

jl 5.11.2

AGRICULTURE

MOBILIER AGRICOLE

Le mobilier agricole comprend les instruments nécessaires pour travailler la terre, effectuer les récoltes, battre et nettoyer les grains, préparer la nourriture des bestiaux.

Ce sont les instruments de culture qui constituent la partie la plus importante et la plus dispendieuse du mobilier d'une ferme. Il ne faut pas les multiplier au delà des stricts besoins ; les instruments dont on fait rerement usage deviennent une source d'embarras Les plus simples sont presque toujours les meilleurs ; leur manœuvre est plus facile, et ils peuvent être réparés plus facilement par les ouvriers de la campagne.

Nous ne pouvons mieux faire que de citer les judicieuses réflexions de Mathieu de Dombasle :

" Lorsqu'un cultivateur, dit-il, est habitué à mettre la main à l'œuvre et à conduire ses instruments, il ne doit éprouver aucune difficulté pour introduire dans son exploitation ceux dont il a reconnu les avantages. Il fera lui-même les essais nécessaires, et lorsqu'il maniera bien un instrument vraiment bon et utile, il pourra compter sur la docilité et la bonne volonté de ses ouvriers auxquels ils les confiera ensuite.

Dans les exploitations où les travaux manuels sont exclusivement réservés à des hommes, à gages cela exige plus de circonspection ; si une fois on a laissé s'introduire parmi les ouvriers l'opinion *que tel instrument ne vaut rien, que cela n'est bon que dans les livres, que cela ne peut convenir qu'à qu'à une autre qualité de terre, etc.*, on éprouvera ensuite des difficultés que la persévérance et la volonté la plus ferme ne pourront peut-être surmonter. Des prétentions semblables naissent facilement dans l'esprit des ouvriers, et l'on ne doit jamais oublier que la force de l'autorité ne peut rien pour les détruire. Si l'on met brusquement entre leurs mains un instrument, peut-être imparfaitement construit, ou qu'ils ne savent pas *ajuster* ni manier, avec l'ordre de l'employer, on doit s'attendre que, lorsqu'ils ne pourront vaincre les difficultés qu'ils rencontreront dans des essais tentés sans aucun désir de réussir, l'instrument sera éprouvé ; et comme ils ne voudront pas se déclarer maladroits, leur amour-propre mettra de très bonne foi à la charge de l'instrument les obstacles qui n'existent souvent qué dans leur inexpérience. C'est précisément cet amour-propre, le plus puissant ressort qui puisse agir sur le cœur de l'homme, qu'il faut, au contraire, appeler à son secours ; c'est sur lui qu'on doit fonder l'esprit du succès ; mais il faut que ce soit sans affectation et sans laisser apercevoir les moyens qu'on emploie pour le diriger, car l'amour-propre des hommes de cette classe est plus délicat qu'on ne serait tenté de le croire."

IL FAUT DE L'ORDRE

Dans une exploitation agricole, le travail n'est pas assujetti à une marche uniforme comme dans une fabrique ; on ne saurait déterminer cet emploi d'une manière précise ; mais on doit autant que possible, satisfaire aux conditions suivantes :

1. Eviter d'entreprendre plus de travaux qu'on n'a de force à y consacrer.
2. Appliquer à chaque opération le nombre de bras nécessaire ; mais ne jamais prodiguer la main d'œuvre.
3. Faire marcher les travaux suivant leur importance, et réserver pour des temps de loisir ceux qui peuvent être remis sans inconvénient.
4. Ne jamais remettre au lendemain les travaux qu'on peut exécuter à propos.
5. Disposer la succession des opérations de manière qu'il n'y ait pas de temps mal employé, tant par les hommes que par les animaux de travail.

L'*ordre* a trois avantages : il soulage la mémoire, il ménage le temps, il conserve les choses. Le *désordre* a trois inconvénients : l'ennui, l'impatience et la perte du temps.

PETITES NOTES

Combien de bon temps une vache laitière doit-elle avoir durant l'année, c'est-à-dire durant combien de temps doit-on cesser de la traire ?

Plusieurs cultivateurs répondent qu'un repos de cinq ou six mois est nécessaire ; quelques-uns donnent un repos plus long à leurs vaches laitières ; d'autres cultivateurs, c'est le petit nombre, assurent qu'un repos d'un mois ou deux est tout à fait suffisant. Qui a raison ? Un cultivateur qui a fait une petite fortune avec ses vaches répond à cette question :

" Ceux qui cessent de traire leurs vaches pendant cinq ou six mois ne réalisent que la moitié du profit qu'ils pourraient faire avec elles ; ceux qui donnent un repos plus long perdent encore plus d'argent avec leurs vaches laitières. Ceux-là seuls qui traient leurs vaches à peu près d'une année à l'autre font de l'argent. C'est le seul moyen de réussir dans l'industrie laitière. Pour cela cependant, il ne faut pas hiverner les vaches à la porte de la grange et à la paille seulement.